



Nouveau coronavirus Covid-19

Consignes pour patient à suspicion d'infection
afin de limiter la contamination d'autres personnes.



OMC
Office du Médecin Cantonal

HPCi | hygiène, prévention et
contrôle de l'infection

Porter le masque de soin reçu en consultation jusqu'à la chambre du domicile.

Mesures de prévention

- S'installer seul dans une chambre, porte fermée. Les repas sont à prendre dans la chambre.
- Éviter toute visite et contact.
- Aérer la pièce en ouvrant la fenêtre 5 minutes au minimum 3 fois par jour.
- Ne quitter la chambre que si nécessaire.
- Porter le masque de soin reçu au cabinet lors des déplacements en dehors de la chambre (par ex : salle de bains, toilettes).
- Se laver régulièrement les mains.
- Utiliser affaires de toilette exclusives qui ne doivent pas être utilisées par d'autres personnes.

Eviction sociale et professionnelle

- Annuler tous les rendez-vous jusqu'à réception des résultats.
- Ne sortir que si nécessaire et éviter les espaces communs fermés, ex : supermarché, cinéma, restaurant etc.
- Ne pas se rendre au lieu de travail, si besoin et dans l'ordre du possible : opter pour le télétravail.

Si l'état se dégrade

- Se rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche en voiture privée si possible ou en ambulance (appel au 144 en leur indiquant être un patient à suspicion d'infection au nouveau coronavirus)
- Porter le masque dès la sortie de la chambre jusqu'à la prise en charge à l'hôpital.

Résultats de laboratoire

Covid-19 positif	<ul style="list-style-type: none">• Hospitalisation organisée par le médecin.• Prévoir le transport en voiture privée.• Porter le masque dès la sortie de la chambre du domicile jusqu'à la chambre de l'hôpital.• À l'hôpital, s'annoncer à la réception comme « patient infecté au Covid-19 », sans patienter en salle d'attente.
Covid-19 négatif	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les mesures listées ci-dessus ne sont plus nécessaires, reprendre une vie sociale et professionnelle normale.